



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2021 A 18 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, M. GUICHARD Patrick, Mme BETTON Marielle, M. CAMPAGNOLA Eric, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, Mme BRUNIERE Aurélie, M. COSTE Ludovic, M. FAURE Elisabeth, M. VOSSIER Patrick, Mme FAURE Emmanuelle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme pour la création d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet est en cours concernant la création d'une aire de jeux au square à Chantemerle les Blés.

Les travaux consistent à remplacer les jeux défectueux et dégradés du square de Chantemerle les Blés. Cet espace étant occupé régulièrement par des enfants et leurs parents, il convient d'aménager un nouvel espace de jeux pour remplacer les anciens défectueux et dégradés par le temps.

Le coût des travaux est estimé à 36 059,79 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE Le coût des travaux est estimé à 36 059,79 € HT.

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental de la Drôme concernant la création d'une aire de jeux au square à Chantemerle les Blés.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur la section d'investissement du budget communal.



Mairie

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,38 %.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Création de poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du départ en congé maternité de la secrétaire de mairie, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de secrétaire de mairie à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



Mairie

DECIDE de créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'Adjoint Administratif.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux mur de soutènement église (*Intervention de Lynda et Anna : quelques défauts qui sont en cours de modifications et changement de compteur électrique à l'église*) ;
- Devis tracteur (*des devis sont en cours*) ;
- Devis fenêtre du local des infirmières (*des devis sont en cours*) ;
- Programme voirie 2021 (30 000,00€ au lieu de 50 000,00€ annuel + devis du cimetière 33 800,00€ HT avec peut-être une subvention à hauteur de 30%) ;
- Forum des associations, vaccinations et mutuelle (*Intervention de Jeanine : organisation du forum en septembre (peut-être le 11 septembre), vaccination créneau à Tournon Sur Rhône à Jeannie Longo, mutuelle idem ancien contrat pour que les habitants de Chantemerle les Blés en bénéficient*) ;
- Aménagement jeux au city (*Intervention de Ludovic et Lynda : réflexion sur de nouveaux jeux et aménagement du sol (Proludic, Entreprise Pierre LAGUT SARL) montant : jeux 21 366,00 € HT et sol 14 693,79 € HT*) ;
- Commission PLU (*Réunion le vendredi 7 mai 2021 à 9h30*) ;
- Alarme (*Ok et quelques modifications sont à venir*) ;
- (*Nettoyage de printemps annulé*) ;
- (*Commission forum des associations le lundi 26 avril 2021 à 18h00*).

PERMIS DE CONSTRUIRE

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 10 mai 2021 à 18 h 30.